



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 1^{er} décembre 2020, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 135-2020 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 9^e jour du mois de décembre 2020

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 9 décembre 2020.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 9^e jour du mois de décembre 2020.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière